

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 214 rendant exécutoires les délibérations n° 214 à 220 de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis en date du 23 mars 1961.

n° 214

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 mars 1961

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1961

Date du numéro
31 mars 1961

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Sont autorisés les virements de crédits, ci-après, concernant le Budget local pour l'exercice 1960 : TABLEAU DES VIREMENTS DE CREDITS AU BUDGET LOCAL — EXERCICE 1960

Le Président de l'Assemblée Territoriale, A.V. SAHATDJIAN. Le Secrétaire de l'Assemblée Territoriale, ABDOULLAHI HASSAN DEMBIL.